

**ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE**  
Rémy CHEVALLOT  
10 rue des frères Bonie  
33080 BORDEAUX  
Email : remy.chevallot@justice.fr

---

# **33-BX-ENM SEM 47- Réfection façade et remplacement menuiseries TOUR ROGERS**

---

Date d'émission 12/11/2025  
N° d'affaire : 230112220000037  
Référence chrono : CT/12220/1125/0091  
Version : 2

Annule et remplace version : 1  
En date du : 09/10/2025  
Référence chrono : CT/12220/1025/0080

## **VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE**

Nathalie KUNC  
Tél. +33 7 88 05 44 37  
Email : [nathalie.kunc@socotec.com](mailto:nathalie.kunc@socotec.com)

**AGENCE CONSTRUCTION BORDEAUX**  
**Pôle Construction&Immobilier Aquitaine**  
3 Impasse Henry Le Châtelier  
33700 MERIGNAC  
+33 5 57 29 06 10

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513  
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

# SOMMAIRE

<b>1. OBJET DU PRESENT RAPPORT</b>	<b>3</b>
<b>2. SIGNATURES</b>	<b>5</b>
<b>3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX</b>	<b>6</b>
3.1. Partenaires de l'opération	6
3.2. Données de l'affaire	6
<b>4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES</b>	<b>7</b>
<b>5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D</b>	<b>9</b>
5.1. Analyse de Risque	9
5.2. Evaluation de conformité	9
<b>6. ANALYSE DE RISQUE</b>	<b>12</b>
6.1. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables	13
<b>7. EVALUATION DE CONFORMITE</b>	<b>16</b>
7.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme	16
7.2. Missions relatives à la sécurité des personnes	17
7.3. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	21
7.4. Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie	21
7.5. Mission PHA relative à l'isolement acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation	22
<b>8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES</b>	<b>22</b>

## 1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°230112220000037, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

### Missions d'analyse de risque :

- Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables (LP).

### Missions d'évaluation de conformité:

- Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (PS).
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- Mission PHA relative à l'isolation acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation (PHA).
- Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie (TH).
- Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

**L'évaluation technique** porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

**L'analyse de risque** permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage


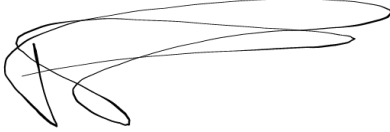
L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

**L'évaluation de conformité** consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

## 2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Nathalie KUNC <b>Responsable d’Affaire</b>	
Pierre PASQUET <b>Spécialiste Thermique et Fluides</b>	

Ce rapport a été édité par : Nathalie Kunc

Ce rapport a été transmis à :

- [remy.chevallot@justice.fr](mailto:remy.chevallot@justice.fr)
- [c.lachaud@sem47.fr](mailto:c.lachaud@sem47.fr)
- [c.lemercier@fabriqa.fr](mailto:c.lemercier@fabriqa.fr)

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

### 3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE 10 rue des Frères Bonie 33080 BORDEAUX
Assistant Maître d'ouvrage
SEM47 6 Bis rue Scaliger 47000 AGEN
Architecte - Maître d'œuvre
CÉLINE LEMERCIER 6 quai de paludate 33800 BORDEAUX

#### 3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
9 rue mal joffre 33080 Bordeaux
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Le projet porte sur: * Tour Rogers: - le remplacement des menuiseries existantes - la remise en état des brise-soleils - le nettoyage des façades en pierre  * Salle des Pas Perdus: - la réfection de la couverture - la réparation des éléments détériorés de la charpente  Le présent rapport concerne uniquement la tour Rogers.

## 4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
230802-Coupes.pdf	07/05/2025
6132.01-ENM - Vue en plan.pdf	07/05/2025
ENMBo_AVP - gillet descriptif lot 01 couverture - indice A.pdf	07/05/2025
ENMBo_AVP - notice acoustique.pdf	07/05/2025
DTA 5.1_19-2569_V3 Structural VMzinc.pdf	07/05/2025
ENMBo_AVP - rogers descriptif lot 02 pierre.pdf	07/05/2025
ENM Bdx - Diag toiture bât. Gillet (CETAB) 2021 07.pdf	07/05/2025
20240524 - Compte rendu de reunion.pdf	07/05/2025
230802-Toiture.pdf	07/05/2025
6132.00 - ENM.pdf	07/05/2025
6132.03-ENM - Perspectives.pdf	07/05/2025
enm_diag.pdf	07/05/2025
Rapport diag amiante avant travaux DIAG HABITAT.pdf	07/05/2025
6132.02-ENM - Coupes, Détails.pdf	07/05/2025
ENMBo_AVP - gillet descriptif lot 02 acoustique.pdf	07/05/2025
230802-Charpente.pdf	07/05/2025
ENMBo_AVP - plans de reperage.pdf	07/05/2025
ENMBo_AVP - gillet descriptif lot 01 couverture.pdf	07/05/2025
Commission sécurité Bonie - PV du 2024 01 03.pdf	07/05/2025
ENMBo_AVP - rogers descriptif lot 01 menuiseries.pdf	07/05/2025
ENM Bordeaux_Audit Tertiaire_SEM47_V2_20221019.pdf	07/05/2025
Commission sécurité Bordeaux - PV du 2023 10 19.pdf	07/05/2025
(2) 82018 (DIAG A) V2.pdf	07/05/2025
ENMBO PRO ROGER CCTP 01.pdf	01/10/2025
ENMBO PRO ROGERS CCTP 02.pdf	01/10/2025
251001_L dossier PRO.pdf	01/10/2025
1_plans A3 rogers sans echelle.pdf	07/10/2025
ENMBO PRO ROGERS CDPGF 02.pdf	01/10/2025
ENMBO PRO ROGERS CCTP 01_ind A.pdf	23/10/2025
ENMBO PRO ROGERS CDPGF 01 .pdf	01/10/2025
ENMBO PRO ROGERS PLANS.pdf	01/10/2025
ENMBO PRO ROGERS NOTE THERMIQUE.pdf	01/10/2025
Mail 05.05.25 ENM ENM Bdx - Menuis_Rogers + toiture Gillet - Echange avec CT Socotec.msg	05/05/2025
Mail 07.10.25 FABRIQA solidité plancher RdC nacelle_diag parasite.msg	07/10/2025
Mail 07.10.25 FABRIQA demande DAT et durée travaux.msg	07/10/2025
Mail 11.07.25 FABRIQA réponses aux observations du contrôleur technique.msg	11/07/2025
Mail 07.10.25 FABRIQA plans existants .msg	07/10/2025
09-10-25 - 33BXENM SEM 47 Réfection façade et remplacement menuiseries TOUR ROGERS- Rapport RICT-CT-12220-1025-0080.pdf	09/10/2025
Mail 05.05.25 SOCOTEC_ENM Bdx - Menuis_Rogers + toiture Gillet - Echange avec CT Socotec.msg	05/05/2025
Mail 07.10.25 SOCOTEC châssis et portes PF12h escalier file B .msg	07/10/2025
Mail 07.10.25 SOCOTEC solidité plancher existant nacelle.msg	07/10/2025

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
Mail 07.10.25 SOCOTEC cloisons et portes escalier extérieur .msg	07/10/2025
Mail 07.10.25 SOCOTEC avenant à chiffrer.msg	07/10/2025
Mail 02.06.25 SOCOTEC dossier AVP remarques.msg	02/06/2025

## 5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

### 5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<p><b>DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT</b></p> <p><b>FERMETURES</b>  <i>Il est prévu la dépose, le nettoyage, la réparation et la repose de brise-vues compris panneaux fixes, volets, portes, panneaux ouvrants toute hauteur en angles de bâtiment, accessoires, cales, ossatures, fixations.</i>  <i>L'entreprise devra le numérotage de l'ensemble des éléments de brise-vue destinés à être déposés et reposés ainsi que la réalisation d'un carnet de repérage préalable à leur dépose.</i>  <i>Leurs traitements sera réalisé en atelier hors site, compris dépoussiérage, dégraissage et nettoyage non abrasif, révisions, remplacements d'éléments et accessoires corrodés par accessoires inoxydables, points de peinture si besoin.</i></p> <p><b>MENUISERIES EXTÉRIEURES</b>                      Ouvrages particuliers</p> <p>Références:                      ENMBO PRO ROGERS CCTP 01_ind A.pdf</p>	<b>S</b>	<p><b>Dans le carnet de repérage, il conviendra d'indiquer la nature des désordres et des réparations envisagées.</b>  <b>Le mode de traitement anti-corrosion sera à nous préciser aussi.</b></p>	201
	<b>S</b>	<p><b>Rappel de l'observation précédente : A noter qu'il manque des bavettes rejet d'eau en pied des menuiseries (zone rejingot).</b></p> <p><b>Nouvel avis:</b>  <b>Bavettes indiquées dans le CCTP indice A.</b>  <b>Les plans restent à mettre à jour.</b></p>	203
	<b>S</b>	<p><b>Menuiseries type E: les raidisseurs situés dans la platine de fixation doivent se prolonger jusqu'au retour de la platine.</b></p>	205

\* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

### 5.2. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<p><b>DISPOSITIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION PARASISMIQUE</b></p> <p><b>CLOS ET COUVERT : DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES</b>                      Menuiseries extérieures:</p>	S	<p>Les menuiseries extérieures devront respecter le DTU39 et les fiches COPREC 49 et 50. Du vitrage clair côté extérieur ne pourra être mis en place par exemple.                      Les vitrages devront respecter les règles sismiques, la fonction garde-corps et la fonction CF.</p>	448
<p><b>DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION</b></p> <p><b>ERP DU 1ER GROUPE</b>                      DISPOSITIONS COMMUNES - GN1 à GN15                      CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS                      Prescriptions de la Commission de Sécurité</p>	S	<p>En attente de l'avis de la commission de Sécurité sur la DAT ou le PC à réaliser.                      A noter que dans la notice de sécurité, il conviendra de prévoir la réalisation de dérogations (baies pompier et désenfumage escalier).</p>	402
<p>CONSTRUCTION - CO1 à CO61                      CONCEPTION - DESSERTÉ                      Façade(s) et baie(s) accessibles                      Cas des façades aveugles ou munies de châssis fixes                      Distance entre baies accessibles</p>	S	<p>Avis de la Commission de Sécurité à solliciter par rapport au non respect du décalage de 4m d'un niveau à l'autre des baies pompiers (demande de dérogation).</p>	436
<p>FACADES</p>	S	<p>Les menuiseries métalliques existantes sont remplacées par de nouvelles menuiseries métalliques.                      Par contre, certaines menuiseries prévues ont des cadres bois et il y a aussi des EdR.                      Ces éléments doivent être M3 ou D-s3, d0.</p>	431
<p>DISTRIBUTION INTERIEURE</p> <p>Références:                      ENMBO PRO ROGERS CCTP 01_ind A.pdf</p>	S	<p>Rappel de l'observation précédente :                      Au vu du plan, '1_plans A3 rogers sans échelle' transmis le 07/10/2025, les éléments D3 et Dp situés dans la circulation doivent a priori être à minima:                      - PF1/2h au niveau 1                      - PF1h aux niveaux 3, 2</p>	421

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<p>DESENFUMAGE - DF1 à DF10</p>		<p><b>Plans des niveaux dans l'autre partie à nous communiquer.</b></p> <p><b>Nouvel avis:</b>                      Le CCTP a été modifié sur les critères de résistance au feu des éléments D1 à D4 et Dp.                      Il reste à nous communiquer les plans dans l'autre partie du bâtiment.</p> <p><b>S Il est prévu de remplacer l'ouvrant de désenfumage de l'escalier à l'identique. A noter que cet ouvrant est trop bas. La partie basse de cet ouvrant n'est pas à 1,80m au dessus du niveau du dernier palier. Avis de la Commission de Sécurité à solliciter avec demande de dérogation. La commande se fait électriquement. Vérifier la position de la commande (exigence: niveau 1 dans la cage d'escalier).</b></p>	<p>437</p>
<p><b>GARDE-CORPS - PAROIS VITRÉES</b>                      Garde-Corps</p> <p><b>DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES</b>  <b>DONNEES RELATIVES AUX EQUIPEMENTS ET CARACTERISTIQUES THERMIQUES DES BATIMENTS</b>  <b>DISPOSITIONS RELATIVES A L'ISOLATION ACOUSTIQUE</b></p>		<p><b>S Les ouvrants situés dans les allèges devront ouvrir vers l'intérieur. De plus, l'ouverture devra être limitée de façon à ce que le vide en rive ne soit pas trop important (cf norme NF P01-012).</b></p>	<p>440</p>

\* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

## 6. ANALYSE DE RISQUE

## 6.1. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<b>PARAMÈTRES CLIMATIQUES</b>			
<b>Vent</b>			
Zone de vent	PM	Pour mémoire: Zone 1.	
Catégorie de terrain (rugosité)	PM	Pour mémoire: catégorie IIIb.	
<b>Neige</b>			
Zone de neige	PM	Pour mémoire: région A2.	
<b>DONNÉES RELATIVES À LA SISMICITÉ</b>			
<b>Zone</b>	PM	Pour mémoire: voir §7.	
<b>Catégorie d'importance</b>	PM	Pour mémoire: zone de faible sismicité.	
	PM	Pour mémoire: catégorie d'importance III.	
<b>REVÊTEMENTS ATTACHÉS</b>			
<b>Nature ou technique</b>	F	Nota: nous avons noté qu'il n'y avait pas d'isolant extérieur derrière la pierre.	
<i>Nettoyage des panneaux pierre en façade. Fourniture et mise en œuvre d'un produit hydrofuge non filmogène, incolore, laissant respirer le support et assurant une protection contre l'incrustation de salissures, poussières, mousses et lichens compris marquage Exell zone verte</i>			
<b>FERMETURES</b>			
<i>Il est prévu la dépose, le nettoyage, la réparation et la repose de brise-vues compris panneaux fixes, volets, portes, panneaux ouvrants toute hauteur en angles de bâtiment, accessoires, cales, ossatures, fixations. L'entreprise devra le numérotage de l'ensemble des éléments de brise-vue destinés à être déposés et reposés ainsi que la réalisation d'un carnet de repérage préalable à leur dépose. Leurs traitements sera réalisé en atelier hors site, compris dépoussiérage, dégraissage et nettoyage non abrasif, révisions, remplacements d'éléments et accessoires corrodés par accessoires inoxydables, points de peinture si besoin.</i>			
<b>MENUISERIES EXTÉRIEURES</b>			
<b>Nature ou technique</b>	F		
<i>Profilés aluminium à rupture de pont thermique. Les profilés utiliseront un alliage d'aluminium de qualité bâtiment CIRCAL® 75R bas carbone.</i>			
<b>Ouvrages particuliers</b>	S	<b>Rappel de l'observation précédente : A noter qu'il manque des bavettes rejet d'eau en pied des menuiseries (zone rejingot).</b>	203
Références: ENMBO PRO ROGERS CCTP 01_ind A.pdf		<b>Nouvel avis: Bavettes indiquées dans le CCTP indice</b>	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<p><b>Protection contre la corrosion</b>  <i>Laquage ou anodisation</i></p> <p><b>Classement par rapport aux exigences du site</b>  <i>Il est prévu des menuiseries A*3 E*3 V*A2 minimum</i></p> <p>Références:                      ENMBO PRO ROGERS CCTP 01_ind A.pdf</p> <p><b>Prédimensionnement vis-à-vis du vent</b></p> <p><b>Fixations des menuiseries</b></p> <p>Références:                      ENMBO PRO ROGERS CCTP 01_ind A.pdf</p> <p><b>Calfeutrements</b>                      – Côté intérieur : L'étanchéité à l'eau et à l'air des menuiseries sera assurée par la mise en place d'une membrane adhésive étanche à l'air et à l'eau mais perméable à la vapeur d'eau de type membrane Duo de la marque Tremco illbruck ou techniquement équivalent, positionnée en périphérie de la menuiserie.                      – Côté extérieur : La protection à la pluie battante sera assurée par la mise en place d'une mousse polyuréthane pré-comprimée imprégnée à cœur de résine synthétique de classe 1 répondant à la norme NF P 85-570 de type Illmod 600 de la marque Tremco illbruck</p> <p><b>Vitrages : nature et dimensionnement</b></p> <p><i>Il est prévu les vitrages suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Double vitrage faiblement émissifs clairs, hormis vitrages dépolis pour les châssis de type C</li> <li>• Vitrages feuilletés pour les allèges, les châssis à moins d'1m du sol intérieur et les châssis et</li> </ul>	<p><b>A.</b></p> <p><b>S</b></p> <p><b>F</b></p> <p><b>F</b></p> <p><b>PM</b></p> <p><b>F</b></p> <p><b>F</b></p> <p><b>PM</b></p>	<p><b>Les plans restent à mettre à jour.</b></p> <p><b>Menuiseries type E: les raidisseurs situés dans la platine de fixation doivent se prolonger jusqu'au retour de la platine.</b></p> <p>Rappel de l'observation précédente : Le classement E est trop faible (cf DTU36-5).</p> <p>L'avis 198 est levé. Menuiseries A*3 E*4 V*A2 minimum à présent indiqué dans CCTP indice A.</p> <p>Les DTU et normes françaises seront applicables et non les DIN.</p> <p>Rappel de l'observation précédente : Une reconnaissance des supports sera à réaliser avant pose des menuiseries ainsi que les réparation nécessaires et les travaux de reprise pour être conforme au DTU36-5 (reprise des supports dégradés, dimension rejingots, pente, bavette,...).</p> <p>L'avis 197 est levé. Reprise des supports indiquée dans le CCTP indice A.                      Nota: Cette reprise devra être conforme au DTU36-5.</p> <p>Avis de principe favorable.                      A noter que l'absence d'infiltrations sera liée à la réalisation d'un support correct ainsi qu'à la bonne mise en oeuvres des joints.</p> <p>Pour mémoire: les vitrages devront respecter le DTU39.</p>	<p>205</p>

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<p><i>murs-rideaux toute hauteur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Vitrages feuilleté 2 faces pour les menuiseries de types C, C1 et Cp, ainsi que pour toutes les portes vitrées.</i></li> <li>• <i>Vitrage P5A de type SP510 au niveau 0 de la tour Rogers et pour les repères de type D1, D2, D3, D4, D' et Dp sur tous les niveaux de la tour de Services</i></li> </ul> <p><b>CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS</b></p>	<p>PM</p>	<p><b>RAPPEL:</b>                  Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante</li> <li>- procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux.</li> </ul> <p>Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages,</li> <li>- la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.</li> </ul>	

\* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

## 7. EVALUATION DE CONFORMITE

### 7.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<b>DONNÉES DE BASE</b> <b>Zone</b> <b>Catégorie d'importance</b> <b>CLOS ET COUVERT : DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES</b> Menuiseries extérieures:	PM PM S	Pour mémoire: zone 2 de sismicité. Pour mémoire: catégorie d'importance III. <b>Les menuiseries extérieures devront respecter le DTU39 et les fiches COPREC 49 et 50. Du vitrage clair côté extérieur ne pourra être mis en place par exemple.</b> <b>Les vitrages devront respecter les règles sismiques, la fonction garde-corps et la fonction CF.</b>	448

\* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

## 7.2. Missions relatives à la sécurité des personnes

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<b>ERP DU 1ER GROUPE</b>			
<b>DISPOSITIONS COMMUNES - GN1 à GN15</b>			
CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS	PM	La Tour "Rogers" et le bâtiment "Gillet" constituent un ERP de 3ème catégorie de type R.	
ADAPTATION DES RÈGLES ET CAS PARTICULIERS			
Établissement comportant des locaux de types différents	SO		
Utilisations exceptionnelles des locaux	SO		
Etablissement(s) dans Immeuble de Grande Hauteur	SO		
principe de conception et exploitation selon les difficultés d'évacuation des handicapés	PM	Dispositions existantes non modifiées	
Etablissement "ERP" nouveau, aménagé dans un existant	SO		
Travaux effectués dans un établissement "ERP" existant	PM	Les travaux portent sur le remplacement des menuiseries extérieures existantes.	
CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS			
Prescriptions de la Commission de Sécurité	S	<b>En attente de l'avis de la commission de Sécurité sur la DAT ou le PC à réaliser.</b> <b>A noter que dans la notice de sécurité, il conviendra de prévoir la réalisation de dérogations (baies pompier et désenfumage escalier).</b>	402
Justification des classements des matériaux et éléments de construction	F	Le Procès-Verbal de la visite du 03/01/2024 de la Commission de Sécurité nous a été communiqué et précise le classement de l'établissement.	
TRAVAUX DANGEREUX	HM	Hors mission	
STRUCTURES PROVISOIRES ET DÉMONTABLES SOUMISES ARRÊTÉ 22 JUILLET 2022	SO		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "R"			
Établissements assujettis	F	Le présent rapport concerne les travaux dans la tour "Rogers".	
Détermination de l'effectif	PM	Dispositions existantes non modifiées	
Conditions particulières d'exploitation	SO		
Parc de stationnement couvert	SO		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Utilisation de produits et de matériels dangereux	PM	Dispositions existantes non modifiées	
<b>DISPOSITIONS GENERALES - GE1 à GE10</b>	PM	Dispositions existantes non modifiées	
<b>CONSTRUCTION - CO1 à CO61</b>			
CONCEPTION - DESSERTES			
Choix de la conception de l'évacuation rapide ou différée et de la desserte	PM	Dispositions existantes non modifiées	
Voie utilisable par les secours	PM	Dispositions existantes non modifiées	
Façade(s) et baie(s) accessibles			
Caractéristiques de façade dite "accessible"	PM	Dispositions existantes non modifiées	
Caractéristiques de baie dite "accessible"	F	Les baies pompiers seront de même dimension que les baies pompiers existantes à savoir 1,10m de largeur par 2,95m de hauteur.	
Cas des façades aveugles ou munies de châssis fixes			
Hauteur des baies accessibles	F		
Largeur des baies accessibles	F		
Distance entre baies accessibles	S	<b>Avis de la Commission de Sécurité à solliciter par rapport au non respect du décalage de 4m d'un niveau à l'autre des baies pompiers (demande de dérogation).</b>	436
Obturations des baies accessibles	F	Carré pompier prévu	
Repérage des baies accessibles	F	Rond rouge prévu	
Nombre de façades accessibles et dessertes	PM	Dispositions existantes non modifiées	
Espaces libres et secteurs	SO		
ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS	PM	Dispositions existantes non modifiées	
RESISTANCE MECANIQUE ET AU FEU DES STRUCTURES	PM	Dispositions existantes non modifiées	
COUVERTURES	PM	Dispositions existantes non modifiées	
FACADES	S	<b>Les menuiseries métalliques existantes sont remplacées par de nouvelles menuiseries métalliques. Par contre, certaines menuiseries prévues ont des cadres bois et il y a aussi des EdR. Ces éléments doivent être M3 ou D-s3, d0.</b>	431
DISTRIBUTION INTERIEURE	S	<b>Rappel de l'observation précédente : Au vu du plan, '1_plans A3 rogers sans échelle' transmis le 07/10/2025, les éléments D3 et Dp situés dans la circulation doivent a priori être à</b>	421
Références:			
ENMBO PRO ROGERS CCTP 01_ind A.pdf			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<p>LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS ET LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC                      CONDUITS ET GAINES                      DEGAGEMENTS (DISPOSITIONS GENERALES)                      DEGAGEMENTS (SORTIES)                      DEGAGEMENTS (ESCALIERS)</p> <p>Références:                      ENMBO PRO ROGERS CCTP 01_ind A.pdf</p>		<p><b>minima:</b>                      - PF1/2h au niveau 1                      - PF1h aux niveaux 3, 2  <b>Plans des niveaux dans l'autre partie à nous communiquer.</b></p> <p><b>Nouvel avis:</b>  <b>Le CCTP a été modifié sur les critères de résistance au feu des éléments D1 à D4 et Dp.</b>  <b>Il reste à nous communiquer les plans dans l'autre partie du bâtiment.</b></p> <p>PM Dispositions existantes non modifiées</p> <p>PM Dispositions existantes non modifiées</p> <p>PM Dispositions existantes non modifiées</p> <p>PM Dispositions existantes non modifiées</p> <p>F Rappel de l'observation précédente :                      Le plan '1_plans A3 rogers sans echelle' transmis le 07/10/2025 indique que la cage d'escalier a une façade PF1h côté bâtiment Gillet et PF1/2h sur les autres faces.                      Revoir la résistance au feu des éléments D4 et Dp file B afin de respecter les articles CO54 et CO53.                      Les éléments Dp doivent être PF1/2h avec ferme-porte et sélecteur de ferme-porte.                      Les éléments D4 doivent être CF1h.</p> <p>L'avis 426 est levé. Mise à jour du CCTP.</p>	
<p>ESPACES D'ATTENTE SECURISES                      TRIBUNES FIXES PAR DESTINATION OU TELESCOPIQUES                      DISPOSITIONS VIS-A-VIS DE L'INSTRUCTION TECHNIQUE N° 263 RELATIVE AUX VOLUMES LIBRES INTERIEURS DANS LES E.R.P.                      DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "R"</p>		<p>PM Dispositions existantes non modifiées</p> <p>SO</p> <p>PM Dispositions existantes non modifiées</p> <p>PM Dispositions existantes non modifiées</p>	
<p><b>AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER - AM1 à AM20</b>  <i>Isolant M0.</i>  <i>Stores intérieurs à lames métalliques</i></p>		<p>F Pour mémoire:                      - tous les isolants mis en oeuvre devront être A2-s1, d0.                      - les stores devront être M2 dans les locaux de plus de 50m<sup>2</sup> et les dégagements                      Nota: les stores ne devront pas empêcher l'ouverture des baies pompiers.</p>	
<p><b>DESENFUMAGE - DF1 à DF10</b></p>		<p>S <b>Il est prévu de remplacer l'ouvrant de désenfumage de l'escalier à l'identique.</b></p>	437

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<p><b>CHAUFFAGE, VENTILATION, RÉFRIGÉRATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, CHAUFFERIE - CH1 À CH58</b></p> <p><b>INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUÉFIÉS - GZ1 À GZ30</b></p> <p><b>INSTALLATIONS ELECTRIQUES - EL1 à EL 23 et ECLAIRAGE - EC1 à EC15</b></p> <p><b>ASCENSEURS, ESCALIERS MÉCANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS - AS1 À AS11</b></p> <p><b>INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINÉS À LA RESTAURATION - GC1 À GC22</b></p> <p><b>MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE - MS1 À MS75</b></p> <p>MOYENS D'EXTINCTION</p> <p>BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE PRIVES ET POINTS D'EAU</p> <p>BRANCHEMENTS ET CANALISATIONS</p> <p>ROBINETS D'INCENDIE ARMES</p> <p>COLONNES SECHES</p> <p>COLONNES EN CHARGE (COLONNES HUMIDES)</p> <p>INSTALLATIONS D'EXTINCTION AUTOMATIQUE OU A COMMANDE MANUELLE</p> <p>DEVERSOIRS PONCTUELS</p> <p>ELEMENTS DE CONSTRUCTION IRRIGUES</p> <p>APPAREILS MOBILES ET MOYENS DIVERS</p> <p>DISPOSITIONS VISANT A FACILITER L'ACTION DES SAPEURS POMPIERS</p> <p>SERVICE DE SECURITE D'INCENDIE</p> <p>SYSTEME DE SECURITE D'INCENDIE (S.S.I.)</p>		<p><b>A noter que cet ouvrant est trop bas. La partie basse de cet ouvrant n'est pas à 1,80m au dessus du niveau du dernier palier.</b></p> <p><b>Avis de la Commission de Sécurité à solliciter avec demande de dérogation. La commande se fait électriquement. Vérifier la position de la commande (exigence: niveau 1 dans la cage d'escalier).</b></p>	
	PM	Dispositions existantes non modifiées	
	PM	Dispositions existantes non modifiées	
	PM	Dispositions existantes non modifiées	
	PM	Dispositions existantes non modifiées	
	PM	Dispositions existantes non modifiées	
	PM	Dispositions existantes non modifiées	
	PM	Dispositions existantes non modifiées	
	PM	Dispositions existantes non modifiées	
	PM	Dispositions existantes non modifiées	
	SO		
	SO		
	SO		
	SO		
SO			
PM	Dispositions existantes non modifiées		
PM	Dispositions existantes non modifiées		
PM	Dispositions existantes non modifiées		
PM	Dispositions existantes non modifiées		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
SYSTEME DE DETECTION INCENDIE (S.D.I.)	PM	Dispositions existantes non modifiées	440
SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE (S.M.S.I.)	PM	Dispositions existantes non modifiées	
SYSTEME D'ALARME	PM	Dispositions existantes non modifiées	
<b>INSTRUCTION TECHNIQUE N° 249 RELATIVE AUX FACADES GARDE-CORPS - PAROIS VITRÉES</b>	PM	Dispositions existantes non modifiées	
<b>Garde-Corps</b>	S	<b>Les ouvrants situés dans les allèges devront ouvrir vers l'intérieur. De plus, l'ouverture devra être limitée de façon à ce que le vide en rive ne soit pas trop important (cf norme NF P01-012).</b>	

\* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

### 7.3. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<b>GÉNÉRALITÉS</b>	HM	Mission HAND: hors mission.	

\* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

### 7.4. Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<b>RT ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT</b>	PM	Travaux soumis aux exigences de la RT Existant dite "élément par élément". Les travaux respecteront les exigences de moyens de l'arrêté du 3 mai 2007 modifié. Note thermique de synthèse réalisée par le BET IES phase PRO.	
<b>Enveloppe du bâtiment</b> Parois vitrées	F	Selon notice thermique : Il est prévu la dépose complète (ouvrant + dormant) des menuiseries et la pose de nouvelles menuiseries dont les caractéristiques techniques sont les suivantes : -> $U_w \leq 1,3 \text{ W}/(\text{m}^2.\text{K})$ et facteur solaire $\leq 0,50$ pour les menuiseries des étages courants. -> $U_w \leq 1,3 \text{ W}/(\text{m}^2.\text{K})$ et facteur solaire $\leq 0,35$ pour les menuiseries de la tour de service et du niveau 4.	

\* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

## 7.5. Mission PHA relative à l'isolement acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
<b>ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT</b> <b>Isolement des façades</b> <i>Menuiseries avec un <math>Rw+Ctr</math> de 29dB minimum</i>	F	Conforme à la notice acoustique AVP de EMACOUSTIC du 27/09/2024.	

\* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

## 8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES

Dans le cadre de cette opération et à notre connaissance, les missions suivantes nous ont été confiées:

- HANDCO - Attestation de fin de travaux du constat de l'accessibilité des handicapés